



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis?q=idweb:26-53368>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **26-53368**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ile de France Mobilités

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 28750007800020

Ville : Paris

Code postal : 75009

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_JcbWk2Yskz

Identifiant interne de la consultation : 2026-012

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Joel Lao

Adresse mail du contact : joel.lao@iledefrance-mobilites.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, le cas échéant). Le groupement devra justifier d'un chiffre d'affaires minimum égal à 100 KEuros HT par an au cours des trois derniers exercices disponibles.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Les compétences demandées au titre du marché sont les suivantes : o Les aménagements de voirie et de carrefours ; o Les aménagements cyclables ; o Les équipements associés dont la signalisation

verticale de police et lumineuse tricolore ; o Le fonctionnement des carrefours routiers ; o L'insertion du site propre dans l'environnement urbain ; o La sécurité de tous les usagers de l'espace public et notamment les personnes à mobilité réduite.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 03/07/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Ile-de-France Mobilités Entité adjudicatrice

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'insertion urbaine de l'opération Bus Bords de Marne sur les communes de Fontenay-sous-Bois, Le-Perreux-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Gournay-sur-Marne, Gagny et Chelles

Code CPV principal - Descripteur principal : 71500000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre, est un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'insertion urbaine de l'opération Bus Bords de Marne sur les communes de Fontenay-sous-Bois, Le-Perreux-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Gournay-sur-Marne, Gagny et Chelles, ayant pour objet la réalisation de missions d'évaluation, d'expertise et de conseil concernant l'insertion urbaine des aménagements (secteurs voies dédiées et mesures d'accompagnement) en phase de conception, d'études d'exécution, de réalisation et de réception des ouvrages. Les missions s'apparentent à des missions d'OQA mais n'entrent pas dans le cadre réglementaire des missions normalisées OQA. Les domaines d'expertise de l'AMO Insertion urbaine concernent : - Les aménagements de voirie et des carrefours : géométrie, visibilité, signalisation verticale de police et horizontale, répartition de l'espace, gestion des modes doux - Les aménagements cyclables : géométrie, visibilité, signalétique horizontale et verticale - Les carrefours équipés de signalisation lumineuse tricolore : implantation des différents signaux, matrice des carrefours, gestion de l'ensemble des flux, y compris des feux vélos - L'insertion du site propre dans l'environnement urbain : géométrie prise en compte dans la gestion des flux, stations - La sécurité de tous les usagers de l'espace public et notamment des personnes à mobilité réduite Pour rappel, le projet BBM fait l'objet d'une mise en œuvre progressive, en deux phases : - La phase 1, qui consiste en l'aménagement de la ligne sur l'intégralité du tracé garantissant un fonctionnement global du BBM à l'horizon de mise en service prévisionnel précisé dans le Programme ; - La phase 2, qui consiste, o Pour la phase 2.1, sur le « secteur Val-de-Fontenay », aux aménagements nécessaires au déplacement du terminus du BBM, de son emplacement provisoire (rue Carnot) à son emplacement définitif au sein du pôle bus Est du pôle de Val-de-Fontenay (une fois les trava

Lieu principal d'exécution du marché : Paris

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le marché prend effet à sa notification et s'achève à la plus tardive des dates suivantes : • l'issue de la réalisation des travaux et réception des aménagements ; • la réalisation de l'ensemble des prestations prévues au présente marché. L'accord-cadre comprendra d'une part des prestations forfaitaires et, d'autre part, des prestations exécutées par bons de commande, sur la base des prix unitaires du BPU. Le prix global et forfaitaire figurera à l'Acte

d'engagement et sera détaillé à l'annexe 1 à l'acte d'engagement (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)). Ce prix global et forfaitaire concerne les missions 1 à 4. Les prix unitaires figureront à l'annexe n°2 à l'acte d'engagement (Bordereau des Prix Unitaires (BPU)). Ces prix concernent les missions 5 à 9. En application de l'article R.2162-4 du code de la commande publique, pour la part à bons de commande, l'accord-cadre est passé sans montant minimum et pour un montant maximum de 200 000 euros. Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement. Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché public. Tout groupement doit être constitué obligatoirement à la date de remise des plis et sa composition ne peut jamais être modifiée pendant la durée de la procédure, exception faite des cas présentés à l'article R.2142-26 du Code de la Commande Publique. CF RC et DCE

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/06/2026